



Ni à gauche ni à droite même pas au centre

N°730



Prix 250 fca



# Le Libéral

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion Mercredi 04 Juin 2025

**Détention du rappeur Aamron: Santrinos P.7**  
**Raphael plaide pour le pardon**



**Togo, Taux de scolarisation des filles: 94% en P.4**  
**2024**

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE : P.2

# Ces grands bus qui ne rassurent plus

■ **Renouvellement des membres de la CENI: Des nouveaux P.3**  
**membres pourront intégrer l'institution**

■ **Symposium de la CEDEAO sur la sécurité humaine: Le Ministre Calixte MADJOLBA a P.4**  
**présidé les travaux**



## Togo-BAD: Deux accords de financement pour un montant cumulé de 22,4 milliards de FCFA

**L**e Togo a signé le mercredi 28 mai à Abidjan (Côte d'Ivoire), deux nouveaux accords de financement d'un montant cumulé de 38,9 millions USD (environ 22,4 milliards FCFA) avec la Banque africaine de développement (BAD). Ce financement a été conclu en marge des Assemblées annuelles de l'institution panafricaine désormais présidée par le Mauritanien, Sidi Oul TAH.

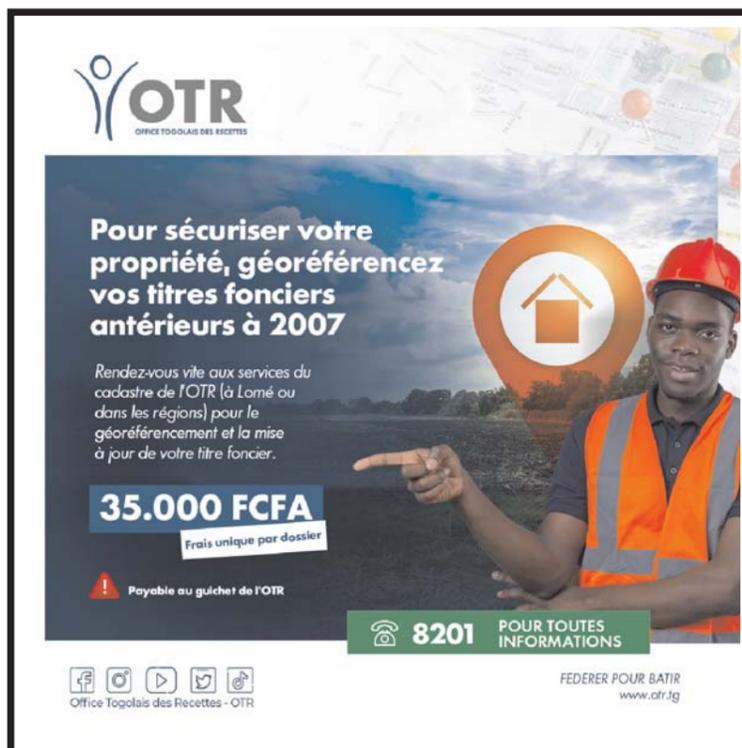
Les documents ont été paraphés pour le Togo par le ministre de l'Economie et des Finances, Essowè Georges BARCOLA, et pour le compte de la BAD par la vice-présidente du Groupe bancaire chargée du Développement régional, de l'Intégration et de la Prestation de services, Nnenna NWABUFO. Le financement est constitué



d'un don de 29 millions USD du Fonds vert pour le climat et d'un prêt de 9,9 millions USD de la BAD. Ces ressources sont destinées à soutenir les Zones spéciales de transformation agro-industrielle (ZSTA), en finançant des infrastructures agricoles résilientes aux changements climatiques. « Ce projet incarne la volonté du Togo de bâtir une agriculture durable, à haute valeur ajoutée, tout en renforçant la résilience des petits producteurs », a souligné Essowè Georges BARCOLA, ministre togolais de l'Économie, à l'issue de la signature d'accords. S'il marque une étape importante dans la coopération entre le Togo et la BAD, il s'agit surtout du premier financement du Fonds vert orienté vers une ZSTA sur le continent.

« Nous nous réjouissons d'avoir signé ces deux accords car il s'agit du premier financement du Fonds vert pour le climat destiné à soutenir la Zone spéciale de transformation agro-industrielle au Togo et même en Afrique. Il est opportun d'élargir notre soutien à la transformation du secteur agricole tout en tirant parti des technologies d'énergie renouvelable », a indiqué la Vice-présidente de l'institution, Nnenna NWABUFO. Dans le cadre de cet accord, l'accent est mis sur l'agroforesterie, les technologies d'irrigation à faible émission de carbone, et les systèmes d'alerte précoce. Le programme, annonce-t-on, couvrira environ 10 000 hectares. ■■

**sources :**  
[depeches@autogo.tg](mailto:depeches@autogo.tg)



**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

**Pour sécuriser votre propriété, géoréférez vos titres fonciers antérieurs à 2007**

Rendez-vous vite aux services du cadastre de l'OTR (à Lomé ou dans les régions) pour le géoréférencement et la mise à jour de votre titre foncier.

**35.000 FCFA**  
Frais unique par dossier

Payable au guichet de l'OTR

**8201** POUR TOUTES INFORMATIONS

FEDERER POUR BATIR  
[www.cfr.tg](http://www.cfr.tg)

Office Togolais des Recettes - OTR

## Sécurité routière :

### Ces grands bus qui ne rassurent plus

**L**a nationale numéro 1 a enregistré encore un accident de circulation. En effet, dans la nuit du lundi 2 juin 2025, un grand bus appartenant à une des multiples compagnies de transport de la place, est sorti de la chaussée provoquant un accident d'une extrême violence. Le drame s'est produit aux environs de 3 heures du matin dans la localité de Kpèlè à quelques encablures de la ville de Notsè. Aucun chiffre exact sur le nombre de victimes pour l'instant mais on évoque des morts et des blessés.

comme une panacée face à l'inconfort et à l'absence de sécurité constatés au niveau des véhicules de gabarit moyen communément appelés mini bus qui assuraient autrefois les longs trajets. Aujourd'hui on semble aller vers le désenchantement après l'euphorie d'il y a quelques années. Plusieurs raisons peuvent expliquer un accident de la circulation : la qualité des infrastructures routières on pourra citer l'état défectueux de la nationale N°1 et son étroitesse, le facteur humain avec le non respect du code de la route

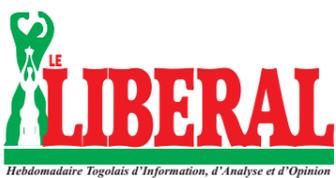


En attendant des précisions sur les origines de ce drame, il faut dire que les accidents des grands bus sur la nationale N°1 deviennent de plus en plus récurrents ces dernières années. Cette situation lance le débat sur la fiabilité de ces moyens de transports naguère rassurants et jusqu'alors très prisés des voyageurs pour des raisons liées au confort et surtout à la sécurité. Malheureusement, le critère semble ne plus être totalement un atout vu la fréquence des accidents. L'apparition il y a quelques années des compagnies privées de transport exploitant les grands bus balayant Lomé jusqu'à Cinkassé avait été perçu

et surtout l'excès de vitesse à laquelle s'adonnent malheureusement les conducteurs des grands bus. L'on se souvient d'une mesure prise jadis par le ministère de la sécurité interdisant le trafic aux gros porteurs et grands bus à certaines heures. Cette mesure pratiquement abandonnée mérite d'être remise au goût du jour. A cela il faudra une sérieuse campagne de sensibilisation à l'endroit des conducteurs des grands bus qui selon plusieurs usagers de la route excellent dans l'excès de vitesse.■■

**PF**

**LE LIBÉRAL, c'est tous les mercredis**



Récupéré N°0416/23/12/10/HAAC  
du 23 décembre 2010

**Directeur de la Publication**

PETCHEZI P. D. Fabrice

**Comité de Rédaction**

PETCHEZI Fabrice  
Alain TCHEDRE  
Prosper AWIH  
Dick MESSAN (Stagiaire)  
Cyrille SABLASSOU

**Correcteur**

S. Didier

**Infographie**

JPB

**Adresse**

Route du Contournement CEDEAO,  
Agoè Démapoè, non loin des rails  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 42 83 46  
13 BP 152 Lomé-TOGO

**Imprimerie**

SDR

**Tirage**

1000 exemplaires

## Renouvellement des membres de la CENI: De nouveaux membres pourront intégrer l'institution

*La Commission électorale nationale indépendante (CENI) pourrait voir une partie de ses membres renouvelés avant les prochaines échéances électorales. Le processus de renouvellement de l'institution chargé d'organiser les élections a démarré ce 2 juin avec l'ouverture de la période de dépôt des candidatures, qui s'étendra jusqu'au 13 juin prochain. Le renouvellement concerne cinq membres : trois issus de l'opposition extraparlamentaire et deux représentants de la société civile.*

De fait les personnes désignées par les partis politiques non représentés à l'Assemblée et par les organisations de la société civile sont invitées à soumettre leurs dossiers au bureau du président de l'Assemblée nationale, conformément à un communiqué officiel publié par l'institution parlementaire.

La recomposition de la CENI s'inscrit dans le cadre des prochaines élections municipales, prévues pour le 17 juillet 2025.

Elle vise également à répondre à une revendication des acteurs politiques membres du Cadre permanent de concertation (CPC), estimant que l'actuelle CENI est désuète et inadaptée aux

exigences de transparence, appelant à sa recomposition avant tout scrutin.

Notons que l'actuel bureau de l'institution organisatrice des élections, présidé par Yago DABRE, est en fin de mandat depuis plusieurs mois. Pour les partis politiques de l'opposition, l'intégration de nouveaux membres constitue un préalable pour



garantir une meilleure représentativité et pour la tenue des élections crédibles et apaisées. En rappel, la CENI est composée de 17 membres élus à la majorité des suffrages exprimés, par l'Assemblée nationale selon un barème bien précis : 07

pour la majorité parlementaire, 07 pour l'opposition (dont 4 représentant l'opposition parlementaire et 3 représentant l'opposition extraparlamentaire), 02 pour la Société Civile et 01 pour l'administration. ■■■

## Le Togo représenté à la 31<sup>e</sup> Assemblée régionale Afrique de l'APF à Cotonou

*Le Président de l'Assemblée nationale du Togo, Monsieur Sevon-Tépé Kodjo Adédzé, prend part à la 31<sup>e</sup> Assemblée régionale Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui se tient du 2 au 4 juin 2025 à Cotonou, République du Bénin. Cette session de haut niveau réunit des présidents et représentants des sections africaines membres de l'APF autour des enjeux politiques, sociaux et économiques touchant l'espace africain francophone.*



Les travaux de cette 31<sup>e</sup> Assemblée régionale s'articulent autour de trois thématiques centrales, choisies pour leur pertinence dans le contexte africain actuel à savoir la Francophonie africaine face aux bouleversements géopolitiques, le dividende démographique et son impact sur le développement

socioéconomique et l'accès équitable à l'énergie et l'accélération de la couverture des territoires. Dans son discours d'ouverture, le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, Président de la section béninoise de l'APF, SEM Louis Gbèhounou Vlaponou, a salué la place centrale de la Francophonie dans le dialogue

interparlementaire.

« Nous voici aujourd'hui à Cotonou pour porter le dialogue politique et la coopération interparlementaire vers de nouveaux sommets... Mutualisons nos expertises pour construire un avenir plus stable, plus équitable et plus durable. »

Le Président de l'APF, SEM Hilarion Etong, a rappelé

l'importance de faire de cette assemblée un espace de solidarité.

« Les défis géopolitiques, démographiques, énergétiques, climatiques nécessitent plus que jamais un engagement parlementaire fort, lucide et coordonné... Nos réflexions doivent déboucher sur des recommandations concrètes. »

Madame Amélia Lakrafi, Déléguée générale de l'APF, a partagé avec les différentes délégations un message d'unité autour des valeurs de la francophonie.

« Pour que la paix grandisse, pour que nos démocraties mûrissent, et pour que notre Francophonie rayonne, il nous faudra faire village. Un village de confiance, de solidarité, de courage. »

Le Président de l'Assemblée nationale du Togo est accompagné, pour cette rencontre, d'une délégation de parlementaires composée de Madame Myriam Dossou D'Almeida, 6<sup>e</sup> Vice-présidente de l'Assemblée nationale, du Professeur

Germaine Kouméalo Anaté, Présidente de la Commission des relations extérieures et de la coopération, et de Monsieur Kossi Hounakey-Akakpo.

L'APF est une organisation interparlementaire composée de 88 sections formées par des parlements et organisations interparlementaires. Ces sections sont réparties en 4 régions distinctes : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe.

Ces assemblées régionales sont responsables de la mise en œuvre des objectifs de l'APF dans le contexte particulier de leurs régions respectives.

L'Assemblée Régionale Afrique est l'une des quatre assemblées régionales de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). Elle regroupe les sections membres de l'APF des pays africains francophones. ■■■

**Source: Assemblée nationale**

# Symposium de la CEDEAO sur la sécurité humaine : Le Ministre Calixte MADJOLBA a présidé les travaux

**Tirer leçons des dix (10) ans de mise en œuvre du Mécanisme national d'Alerte précoce et de réponse rapide dans les États membres de la CEDEAO, en vue de définir de nouveaux objectifs pour les années à venir, c'est l'objectif du Symposium de la CEDEAO sur la sécurité humaine et les mécanismes nationaux d'Alerte précoce et de réponse en Afrique de l'Ouest qui s'est ouvert ce lundi 02 juin 2025 à Lomé, la capitale de la République Togolaise.**



Les travaux de cette rencontre qui se tient du 02 au 04 juin 2025 et qui entre dans le cadre de la célébration des 50 ans de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été officiellement lancés par S.E l'Ambassadeur Calixte Batossie MADJOLBA, ministre de la Sécurité et de la protection civile et S.E. Madame Damtien TCHINTCHIBIDJA, Vice-Présidente de la Commission de la CEDEAO.

La cérémonie d'ouverture de ce symposium a connu la participation de l'Envoyé Spécial de la CEDEAO en matière de lutte contre le terrorisme, du Représentant Résident de la CEDEAO au Togo, de la Directrice par intérim et du staff de la Direction de l'Alerte Précoce de la CEDEAO, des Directeurs et Représentants des Centres Nationaux d'Alerte Précoce des États membres, de l'UNOWAS, du WANEP, et des Directions en charge des questions de sécurité en République Togolaise.

Dans son mot de bienvenue, Dr Onyinye ONWUKA, Directrice par intérim de l'Alerte précoce de la CEDEAO, est revenue sur le mode de fonctionnement du Système d'alerte précoce de la CEDEAO établi en vertu du Traité révisé de 1993 et du Protocole de 1999, et qui compte aujourd'hui huit centres opérationnels répartis dans les États membres, et quatre autres en cours de création.

« Grâce au rapport ECOWARN, nos observateurs sur le terrain collectent avec diligence des données sur 55 indicateurs régionaux de paix et de sécurité prédéfinis et 42 types d'événements. Notre cadre analytique couvre cinq secteurs critiques : gouvernance et droits de

l'homme, sécurité et extrémisme violent, criminalité, santé et environnement. Ce solide cadre de collecte de données et d'analyse nous a permis de suivre les menaces émergentes, d'identifier des tendances et de formuler rapidement des recommandations concrètes aux plus hautes instances dirigeantes de la CEDEAO » a-t-elle précisé.

En sa qualité de Responsable Principale du Département de l'Alerte Précoce de la CEDEAO, la Vice-Présidente Damtien TCHINTCHIBIDJA a exprimé au nom du Président Omar Aliou TOURAY et en son nom propre, les profondes gratitude de la Commission de la CEDEAO à Son Excellence Mr. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil, au Gouvernement et au peuple de la République Togolaise, pour leur hospitalité et leur engagement constant au service de l'intégration régionale.

Dans son allocution, Madame TCHINTCHIBIDJA est revenue sur les principales réalisations du système d'alerte précoce de la CEDEAO, notamment la collaboration systématique avec les organisations de la société civile, l'intégration d'un Système d'Information Géographique (SIG) et de la dimension du genre, etc. Elle a également mentionné que : « entre 2022 et 2025, plus de 54.000 rapports d'événements et 5.992 rapports de situation liés à la Sécurité humaine ont été collectés dans le Système d'Alerte Précoce et de réponse de la CEDEAO.

Le symposium de Lomé offre l'opportunité d'évaluer le chemin parcouru par les centres nationaux, de proposer des stratégies pour renforcer les acquis et corriger les erreurs mais également de

définir une feuille de route pour les prochaines années ».

Avant de conclure ses propos par un remerciement à l'endroit des experts des États membres, S.E Madame Damtien TCHINTCHIBIDJA a affirmé que : « Il est nécessaire de changer de paradigme, dans la pratique, d'une approche principalement descendante, qui n'est pas toujours durable, à une approche centrée sur les personnes, dirigée par la communauté, fondée sur les capacités et l'appropriation au sein des communautés ».

En procédant à l'ouverture officielle des travaux du symposium, S.E l'Ambassadeur Calixte Batossie MADJOLBA, ministre de la Sécurité et de la protection civile de la République Togolaise a insisté sur l'importance de la sécurité humaine, entendue comme la sécurité des

personnes dans toutes ses dimensions (sécurité personnelle, communautaire, alimentaire, sanitaire, économique, environnementale et politique). Avant de déclarer les travaux ouverts, le Ministre a précisé que « l'alerte précoce n'est pas qu'un dispositif technique, c'est avant tout une promesse, celle de ne plus jamais être pris de court par la violence ou la catastrophe, celle de sauver des vies en agissant à temps... Il nous faut bâtir une CEDEAO capable d'anticiper et de répondre efficacement aux crises, en complément de l'intégration économique. Ensemble, réaffirmons notre ambition d'une Afrique de l'Ouest pacifique, solidaire et tournée vers un avenir meilleur ».

Au cours des 3 jours de ce symposium, les experts de la Commission et des États membres de la CEDEAO auront à faire le bilan de la mise en œuvre du mécanisme d'Alerte précoce et de réponse rapide, interroger les instruments juridiques et réglementations pour formuler des recommandations en vue de son amélioration, et enfin, déterminer de nouveaux seuils et objectifs pour les 10 prochaines années à venir, tout en tenant compte du contexte socio-politique, sécuritaire et humain actuel en Afrique de l'Ouest. Le symposium de Lomé sera conclu par une déclaration sur une stratégie régionale en matière de sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. ■■■

LR

## Togo, Taux de scolarisation des filles: 94% en 2024

**Le Gouvernement togolais, fait de l'éducation de la jeune fille, une priorité absolue. L'Etat togolais s'est résolument engagé dans la promotion de l'éducation des filles. Grâce à une volonté politique forte, le pays ouvre les portes de l'école à toutes les jeunes filles et les accompagne dans leur parcours scolaire. Des actions ciblées sont mises en place pour briser les barrières qui ont longtemps entravé l'accès à une éducation équitable et de qualité pour les filles.**

L'objectif est clair : élever le taux de scolarisation des filles, garantir leur maintien dans le système éducatif, lutter contre toutes les



formes de violence à leur égard et améliorer la gestion de leur éducation. Ces priorités sont inscrites au cœur de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, qui place l'inclusion sociale et l'égalité des genres au centre de la stratégie de développement du pays.

### Des chiffres qui illustrent une avancée notable

L'une des grandes victoires de cette politique éducative inclusive est le taux net de scolarisation des filles au primaire qui est passé de

87,4 % en 2010 à 93,4% en 2015 puis à 98,5% en 2024. Dans les divers examens scolaires, notamment au BAC 1, entre 2020 et 2025, les effectifs des filles a progressé d'année en année, comme l'indique le tableau ci-après :

Années scolaires	F		G		T		Proportion
	F	G	F	G	F	G	
2019-2020	23140	34702	57842		40,01	59,99	
2020-2021	24798	35941	60739		40,83	59,17	
2021-2022	26656	34989	61645		43,24	56,76	
2022-2023	27561	34597	62158		44,34	55,66	
2023-2024	39380	43676	83056		47,41	52,59	
2024-2025	37307	39242	76549		48,74	51,26	
Total	178842	223147	401989		44,49	55,51	

Sur la période 2020 à 2025, les effectifs des filles à l'examen du BAC 1, ont progressé d'année en année et sont passés de 40, 01% en 2020 à 48,74% en 2025, soit une progression de 8 points sur la période. ■■■

# School AMU pour réduire les inégalités sociales

*Ces progrès sont attribués à la mise en œuvre de la gratuité scolaire, tant au primaire qu'au secondaire, ainsi qu'à des programmes ciblés comme les cantines scolaires et la couverture santé School AMU qui éliminent les barrières matérielles à l'éducation.*

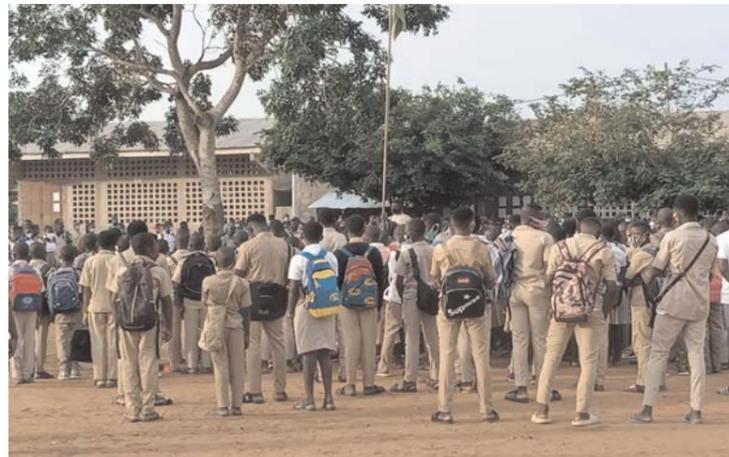
La gratuité des frais de scolarité dans les enseignements préscolaire et primaire publics, décrétée depuis 2008, a permis d'offrir à tous les enfants, quels que soient leur lieu de résidence ou leurs conditions d'existence, la chance d'être scolarisés. Pour accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants lors de la pandémie à coronavirus, le Chef de l'Etat avait décidé,

pour le compte de l'année scolaire 2021-2022, la suppression des frais de scolarité dans l'enseignement secondaire public. Par ailleurs, pour la santé des apprenants, une assurance maladie a été instituée à leur profit à travers le Programme SchoolAssur.

À travers des programmes comme le Programme de l'excellence académique et du leadership de la fille

togolaise, 794 jeunes filles ont bénéficié d'un accompagnement renforcé. Et chaque année, la Journée internationale de la fille, célébrée le 11 octobre, permet de mettre les projecteurs sur les meilleures élèves de l'ensemble du territoire.

Pour l'édition 2024, 25 meilleures élèves du Grand-Lomé et 60 issues des autres régions éducatives ont été récompensées pour leurs



performances au BEPC et au BAC II. Le Programme d'excellence pour les femmes en Afrique (PEFA), une initiative du Président du Conseil pour encourager l'excellence et offrir

davantage de chances de réussite à la gent féminine togolaise, lancé en mars 2021, a également contribué à la scolarisation des filles ■■

LR

## Affaire Aamron : Que risque l'artiste selon la législation togolaise ?

*Suite aux malencontreuses sur les figures politiques de l'Etat, l'artiste Aamron a été arrêté la semaine dernière par les forces de l'ordre dans son domicile à Lomé. Une interpellation qui continue de susciter des remous au sein de l'opinion qui trouve que l'autorité a été sans pitié envers le jeune artiste. Mais lorsqu'on revisite la législation togolaise en matière de liberté d'expression, il est difficile de condamner l'autorité qui semble avoir appliqué le droit dans cette affaire qui défraie la chronique depuis quelques jours.*

Au Togo, il est connu de tous que la liberté d'expression est encadrée par la loi. S'il est vrai que toute personne a le droit de parler, il est aussi vrai que les propos doivent être tenus dans les limites des responsabilités individuelles.

Ainsi, les propos tenus par qui que ce soit doivent tenir compte du respect des droits ou de la réputation d'autrui et de l'ordre public. Surtout quand il s'agit des personnalités de l'Etat, il serait plus sage de faire attention aux propos quand on s'engage dans les dénonciations. Malheureusement, le sieur Tchalla Essowè Narcisse, pour reprendre son vrai nom à l'état civil, n'a pas respecté tous les codes de la communication, encore moins de la législation togolaise qui reste quand-même assez limpide sur les cas relatifs aux propos tenus



sur autrui.

En effet, selon le chapitre 7 de la loi N°2015-10 portant nouveau code pénal, modifiée par la loi N° 2016-027 du 11 octobre 2016 qui

parle des atteintes à l'honneur, il est écrit à l'article 289 : « Constitue une atteinte à l'honneur tout acte dirigé contre la marque de considération, l'égard dû

au rang, le témoignage d'estime ou l'hommage rendu à la valeur d'une personne ».

Plus loin, l'article 297 précise : « constitue une injure, toute expression outrageante, tout terme de mépris ou toute invective ne refermant l'imputation d'aucun fait ».

De façon plus spécifique concernant le cas d'espèce, il nous revient de questionner l'article 301 qui évoque l'offense à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique. On note ce qui suit : « l'offense commise publiquement envers le Chef de l'Etat, le Chef du Gouvernement, le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat, aux membres du gouvernement, les membres du Parlement et les présidents des institutions de la République prévues par la Constitution, est punie d'une peine d'un à six mois d'emprisonnement avec sursis et d'une amende d'un million (1000.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines.

Idem pour l'article 290 qui stipule aussi que : « Toute personne qui,

publiquement, par quelque procédé de communication que ce soit, impute à autrui un fait de nature à porter atteinte à son honneur et à sa réputation, commet une infraction de diffamation et est punie d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois avec sursis et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines.

Ces dispositions légales prévues dans la législation togolaise nous font voir clairement que les agissements du jeune artiste portent atteinte à l'honneur du premier responsable du pays. Ce qui peut être interprété également comme outrage à l'autorité.

Même si certains parlent d'atteinte à la liberté d'expression, il faut aussi reconnaître que le rappeur a été excessif dans ses prises de parole.

Tout compte fait, la balle est dans le camp des praticiens du droit qui devront décider prochainement de son sort.

**Affaire à suivre...**

**Roger GBESSIA**



**5 ANS**  
**AVEC DJAMA PILSNER,**  
**C'EST GRÂCE À VOUS !**  
**06 MAI 2020 - 06 MAI 2025**

SNB SOCIÉTÉ NOUVELLE DE BOISSONS  
 snb.tg  
 5 ans  
 DIAMA PILSNER  
 AVEC DJAMA, ON EST ENSEMBLE  
 DIAMA PILSNER



### AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

N°009/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe le public qu'en exécution de l'ordonnance N°1531/2025 du 26 mai 2025, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de deux cent un (201) engins dont trente-cinq (35) voitures, trois (03) tricycles et cent soixante-trois (163) motos tous usagés et de diverses marques.

La vente aura lieu le jeudi 12 juin 2025 à partir de 09 heures 30 minutes et jours suivants à la base de l'USID, de Ségbé et de Tsévié.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA VENTE

1. La vente est faite aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, paiement au comptant et sur place majoré de 12% avec enlèvement immédiat.
2. La participation à la vente est subordonnée au paiement d'une somme de cinq mille (5000) FCFA non remboursable contre une quittance sécurisée au titre d'enregistrement des adjudicataires, à la Division du Contentieux de la Direction du Renseignement et de la Lutte Contre la Fraude.
3. Aucune réclamation ne sera prise en compte après adjudication.
4. Les adjudicataires qui n'auront pas acquitté le montant des effets qui leur sont adjugés avant 17 heures 30 minutes du jour de leur achat, verront leur adjudication annulée.

La participation du public à cette vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus énumérées. Pour tout renseignement, bien vouloir s'adresser au cabinet d'Etude du Me A. Modeste ABORY, Commissaire-Priseur, sis à Bè Gakpoto, en face de la rue de l'hôtel NAPOLEON, Tél : 90 14 52 13/ 99 52 70 13.

Fait à Lomé, le 30 mai 2025

*Philippe Koban B. TCHADIE*

**Le Commissaire Général p. i.**

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO  
 Tél. : +228 22 53 14 00  
 Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR  
 www.otr.tg



### AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES (COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)

N°007/2025/OTR/CG/CDDI

Dans le cadre de la maîtrise des opérations soumises à l'obligation de domiciliation et de rapatriement des recettes d'exportation et conformément aux dispositions des articles 3, 9, 13 et 17 de l'annexe 2 du Règlement N° 09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l' Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, de l'article 6 de l'Instruction N° 11/07/2011/RFE du 13 juillet 2011 relative aux comptes rendus périodiques à adresser aux autorités chargées de veiller au respect des dispositions de la réglementation des relations extérieures des Etats membres de l' UEMOA et de l'avis aux opérateurs économiques N°007/2018/OTR/CG/CDDI du 2 mai 2018, relatif à l'obligation de production des attestations d'importation et d'exportation, le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes rappelle aux opérateurs économiques que,

Les attestations d'importation et d'exportation dûment remplies doivent obligatoirement être jointes aux déclarations en douane des marchandises dont la valeur est supérieure ou égale à dix millions (10 000 000) de francs CFA.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous et de chacun pour l'application effective des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 30 mai 2025

*Philippe Koban B. TCHADIE*

**Le Commissaire Général p. i.**

41, Rue des impôts - 02 B.P. : 20823 Lomé - TOGO  
 Tél. : +228 22 53 14 00  
 Email : otr@otr.tg

FEDERER POUR BATIR  
 www.otr.tg

# Group Africa Global Logistics Togo : Le personnel honoré pour la qualité de son travail

**La filiale du Togo du Group Africa Global Logistics a célébré le 10 mai dernier, comme chaque année, la traditionnelle « Fête de famille » destinée à rendre hommage à son personnel. Placée cette année sous le thème : « La tradition au cœur de nos valeurs », cette célébration est devenue au fil du temps, un rendez-vous incontournable dans la vie de la grande famille AGL du Togo, selon son Directeur Charles GAFAN.**



« C'est avec une immense joie que je vous retrouve encore une fois sur cette magnifique esplanade de Blue zone de Cacaveli pour célébrer ensemble notre traditionnelle Fête de famille » a lancé d'entrée dans son discours d'ouverture, Charles GAFAN, Directeur Général du Group Africa Global Logistics Togo. En effet, la fête de famille de cette grande entreprise est une rencontre annuelle initiée par la direction pour renforcer les liens de fraternité et de solidarité

entre les membres du personnel. Le thème de la tradition choisi cette année vise à mettre en avant les valeurs d'unité, de vivre-ensemble et de brassage culturel au sein de la société. « Cette année, nous avons choisi de placer cette célébration sous le thème : La tradition au cœur de nos valeurs. Qui parle de tradition, parle de culture car la tradition fait partie de la culture d'une communauté à un moment de son évolution. C'est-à-dire que le choix du

thème de la fête de cette année, loin d'être fortuit, vise à mettre en avant notre magnifique agilité à nous appuyer sur les leviers de la multi culturalité pour nous développer... Cette diversité culturelle, telle que nous la vivons à AGL, et telle qu'elle nous influence, mérite d'être célébrée, préservée, acceptée et encouragée... Ce thème reflète donc l'importance que nous accordons à notre héritage, à notre diversité culturelle et à l'esprit de solidarité qui font la richesse de notre entreprise », a précisé Charles GAFAN.

Rendant un hommage assez mérité pour l'ensemble de son personnel pour la qualité du travail qui se fait en faveur

de l'évolution de l'entreprise, le Directeur Général n'a pas hésité à exprimer sa profonde gratitude à tous ses collaborateurs.

« Les succès que nous célébrons aujourd'hui, sont donc le fruit d'un effort collectif. Permettez-moi de saisir l'opportunité que m'offre cette tribune pour exprimer ma profonde gratitude à chacune et à chacun d'entre vous. Votre dévouement et votre engagement sans faille ont permis au groupe AGL au Togo de poursuivre son chemin vers l'excellence, même face aux défis de l'année écoulée. Vous êtes les artisans de nos réussites... », a-t-il ajouté, faisant un clin d'œil assez particulier aux employés qui ont déjà bouclé 10, 15, 20 ou 30 années d'expérience dans l'entreprise.

Dans son allocution le jour de cette fête, Charles GAFAN a salué la qualité de la

collaboration qui existe entre son personnel et ses collègues de la LCT, MSC, les partenaires de la communauté populaire et leurs clients dont la fidélité constitue également un atout inestimable pour la société Africa Global Logistics Togo. Pour finir, le Directeur Pays de AGL au Togo réitère au nom de sa direction et du personnel, toute son « admiration pour la vision éclairée » du Président Faure Gnassingbé en matière de développement économique du Togo en général et plus spécifiquement pour le volet maritime tout en rassurant l'ensemble du Gouvernement quant à son engagement à contribuer activement au développement socioéconomique du Togo et à participer aux grands projets qui façonnent l'avenir de tout le continent. ■ ■ ■

**Roger GBESSIA**

## Détention du rappeur Aamron: Santrinos Raphael plaide pour le pardon

**L**a toile s'enflamme depuis quelques jours au sujet de l'arrestation du rappeur et activiste Aamron de son vrai nom Tchalla Narcisse Essowè.



Sur sa page facebook le chanteur togolais le plus en vue du moment

écrit: «après plusieurs jours de réflexion, je ne viens pas débattre, je viens humblement demander pardon à nos autorités». Cette démarche beaucoup plus sage, tranche avec celle des autres artistes qui ont opté plutôt pour la dénonciation.

Santrinos Raphael reconnaît que certains propos du rappeur arrêté «Ont pu dépasser des limites et nous comprenons que des règles existent» poursuit-il. «...Aujourd'hui nous faisons appel à votre cœur, à votre clémence et à votre indulgence. Permettez-lui, s'il vous plait, de retrouver sa famille et ses enfants».

En rappel, le rappeur Aamron a été arrêté et détenu à la gendarmerie suite à ses sorties sur les réseaux sociaux. L'artiste qui dénonce depuis quelque temps la mauvaise gouvernance au Togo, y va à travers un discours virulent et outrageant vis à vis des autorités ■ ■ ■

**PF**

Chers usagers de la route,  
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

**Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)**

The poster features a central image of a person's head in profile, wearing a traditional white headwrap. The background is a light, hazy scene of a market. The text is overlaid on this image. At the top left, there are logos for the Togolese Republic and the Ministry of Commerce, Industry, and Social Economy. At the top right, a red box contains the dates '1ER - 10 AOÛT 2025'. The main title '6ÈME FOIRE Made in Togo' is in large, bold letters. Below it is the 'MADEINTOGO' logo, which includes a stylized map of Togo and a tree-like structure. At the bottom, there are four small images showing market scenes. The theme 'THÈME : CONSOMMONS TOGOLAIS POUR UNE ÉCONOMIE FORTE ET DURABLE.' is written in white on a dark green background. At the very bottom, there is contact information including a phone number, social media icons, and the website URL.

1<sup>ER</sup> - 10  
AOÛT  
2025

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Ministère du Commerce, de l'Industrie  
et de la Consommation Sociale

CETEF  
TOGO-2000

**6ÈME FOIRE**  
*Made in Togo*

MADEINTOGO

FOIRE

THÈME : CONSOMMONS TOGOLAIS  
POUR UNE ÉCONOMIE FORTE ET DURABLE.

+228 9120 70 70 / 99 20 70 70

www.cetef.tg